



## Jaf saisi référé

-----  
Par Mmmm

Bonjour,

J'ai eu un délibéré jugement jaf il y a un mois je ne l'ai pas fait notifié par huissier a la partie adverse. Aujourd'hui je souhaite savoir si une saisine en référé sera possible car il faut déjà restatué sur un point l'école initialement prévu ne pouvant accueillir mon enfant faute de place la mère s'oppose à l'école d'affectation et va à l'encontre du sens de la décision jaf

Merci de vos réponses